

Guyancourt, le 23 juillet 2021

**CERNEVIT®, poudre pour solution injectable ou pour perfusion
Tension d'approvisionnement
Distribution contingentée**

Information destinée aux pharmaciens des PUI et aux médecins en charge de la nutrition parentérale en ville et à l'hôpital : centres labellisés de nutrition parentérale à domicile, services de gastro-entérologie, oncologie, pédiatrie, réanimations, unités transversales de nutrition, président(e)s des CLAN.

Madame, Monsieur, Chère Consœur, Cher Confrère,

Nous vous informons d'une tension d'approvisionnement temporaire sur le Cernevit®, association de vitamines hydrosolubles et liposolubles dont l'indication thérapeutique est la « supplémentation vitaminique injectable ou pour perfusion chez les patients recevant une nutrition parentérale ». **Cette spécialité est réservée à l'adulte et l'enfant de plus de onze ans.**

Cette tension d'approvisionnement est liée à une réduction de la capacité de production de Cernevit®, le fabricant n'étant plus en mesure de produire la totalité des unités planifiées pour 2021. Ceci résulte d'une part de la réquisition des lignes de fabrication pour l'élaboration des vaccins Covid-19 et, d'autre part, de l'immobilisation temporaire du site de production pour la mise en place d'équipements supplémentaires.

Il ne s'agit ni d'un problème de qualité, ni d'une pénurie de matières premières.

La remise à disposition des quantités normales de Cernevit® est prévue au **1^{er} trimestre 2022.**

Afin d'assurer la prise en charge des patients pour lesquels une supplémentation vitaminique est indispensable **un contingentement des unités Cernevit® disponibles a déjà été mis en place** en accord avec l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM).

Ce contingentement implique une gestion quantitative des commandes au cas par cas pour chaque centre, en fonction des approvisionnements.

Afin de pouvoir assurer les soins aux patients pour lesquels un apport en micronutriments (vitamines et oligo-éléments) est vital, en accord avec l'ANSM et la Société Francophone de Nutrition Clinique et Métabolisme (SFNCM) nous vous prions d'appliquer les règles de prescriptions suivantes :

- Cernevit® doit être réservé aux **patients de plus de 11 ans**, dans le cadre d'une **nutrition parentérale** en particulier exclusive
- Son utilisation par voie entérale ou périphérique ou dans la prévention ou prise en charge d'un syndrome de renutrition est à proscrire, et d'autres alternatives thérapeutiques disponibles doivent être privilégiées, comme des multivitamines orales par voie orale ou entérale ou des vitamines intraveineuses isolées dans des indications spécifiques (exemple : B1).

<https://ansm.sante.fr/disponibilites-des-produits-de-sante/medicaments/cernevit-poudre-pour-solution-injectable-ou-pour-perfusion>

<https://www.sfncm.org/1289-tension-d-approvisionnement-sur-le-cernevit>



Quel impact pour les établissements hospitaliers ?

Pendant la durée de la tension d'approvisionnement :

- le nombre de flacons livrés chaque mois correspond à un pourcentage de la consommation mensuelle moyenne sur les années 2019 et 2020 ;
- une allocation particulière est appliquée aux comptes-clients qui sont devenus clients postérieurement à ces dates ;
- les reliquats de commandes seront annulés à la fin de chaque mois.

Si vous souhaitez recevoir des informations d'ordre médical nous vous invitons à contacter l'Information Médicale Baxter à l'adresse email : medinfo_france@baxter.com. Vous pouvez également vous rapprocher de vos contacts Baxter habituels : délégués hospitaliers Nutrition Clinique et/ou responsables de comptes.

Nous vous tiendrons informé(e)s de l'évolution de la situation et du retour à la normale.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, Chère Consœur, Cher Confrère, l'expression de mes salutations distinguées.

Nathalie TENNEVET
Pharmacien Responsable
Baxter SAS France

Bich NGUYEN
Directrice de la Business Unit Nutrition Clinique
Baxter SAS France